



# Les droits de l'enfant en France

© UNICEF France/Scarlatine



## INTRODUCTION

**La CIDE est le traité international le plus largement et le plus rapidement ratifié par 193 pays.** La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument **juridique international ayant force obligatoire pour les États parties (qui ont ratifié le texte).**

**La France est le 2<sup>e</sup> pays européen à avoir ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant.** Ce traité international est entré en vigueur dans notre pays le 6 septembre 1990. La France n'est cependant pas à l'abri de tous les maux qui peuvent toucher les enfants.

## L'APPLICATION DE LA CIDE EN FRANCE (DONNÉES DU RAPPORT 2009 DE L'UNICEF FRANCE)

- **Un certain nombre de progrès ont été entérinés depuis l'audition française en juin 2004 :**
  - un âge légal du mariage désormais identique pour les deux sexes;
  - l'application directe de la Convention par les tribunaux de l'ordre judiciaire, enfin reconnue par la Cour de Cassation depuis 2005;
  - la possibilité donnée à l'enfant d'être entendu, à sa demande, dans toute procédure judiciaire le concernant;
  - la volonté de mettre fin à certaines discriminations;
  - la modernisation du cadre législatif de l'accouchement sous X;
  - l'accueil élargi des enfants handicapés à l'école.
- **Mais de nombreux problèmes soulevés appellent encore des réponses :**
  - les mineurs en danger, victimes de maltraitance et l'exploitation sexuelle des mineurs;
  - l'insuffisance des moyens de la médecine scolaire, l'échec scolaire et le mal-être des adolescents;
  - les conditions de vie précaires, voire de pauvreté d'un à deux millions d'enfants;
  - l'insuffisance des moyens financiers donnés au système judiciaire et le recours excessif aux mesures privatives de liberté, par défaut de structures alternatives à l'incarcération des mineurs;
  - l'insuffisante information sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

## QUELQUES CHIFFRES...



- Plus de deux millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté (seuil européen : revenu mensuel disponible inférieur à 908 €).
- Environ 15 000 enfants sont sans domicile fixe avec leurs familles (donc ballottés de foyers en hébergements précaires ou à la rue).
- On compte près de 40 000 tentatives de suicide annuelles.
- Environ 100 000 enfants chaque année sont signalés comme enfants en danger (enfants maltraités et en risque).
- Plus de 270 000 enfants sont confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance, séparés parfois durablement de leurs familles ou d'un environnement considéré trop délétère...
- 20 000 à 40 000 enfants handicapés ne seraient pas scolarisés.

## L'ACTION DE L'UNICEF EN FRANCE

**L'Unicef France, un des 36 comités nationaux des pays industrialisés, existe depuis 1964.** C'est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique. 6 500 bénévoles sont engagés dans les 79 comités départementaux.



L'Unicef France a trois vocations :

1. **Sensibiliser le public français à la cause des enfants du monde.**
2. **Contribuer, par la collecte de fonds, à l'accroissement des ressources de l'Unicef.**  
L'Unicef France invite le grand public à soutenir ses actions sur le terrain, mais son mandat ne lui permet pas de développer de programmes directement auprès d'enfants en difficulté en France, ni de soutenir financièrement des projets sur le territoire français.
3. **Veiller à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France** et notamment à la mise en œuvre des observations du Comité des droits de l'enfant.

**Depuis 2008, l'Unicef France a défini plusieurs priorités :**

- La recherche d'un statut protecteur pour les **mineurs étrangers isolés**.
- La lutte contre les mutilations génitales féminines/excision.
- La prévention des violences dans le milieu scolaire.

De plus, certains thèmes ont vocation à être abordés en fonction des projets législatifs en cours. Ainsi pour la réforme de l'ordonnance de 1945 sur la **justice des mineurs** en France. Récemment, l'Unicef a également pris position contre le projet de suppression du poste de **Défenseur des enfants**.

## EXPLOITATIONS PÉDAGOGIQUES

### Les problématiques soulevées

#### → Comment la CIDE s'applique-t-elle en France ?

En ratifiant la CIDE, les gouvernements se sont engagés à défendre et à garantir les droits des enfants, à prendre « toutes les mesures législatives, administratives et autres mesures appropriées » ainsi qu'à répondre de ces engagements devant la communauté internationale en présentant tous les cinq ans un rapport devant le **Comité des droits de l'enfant**.

La France a parfois tardé à remplir ses obligations. Les derniers rapports ont été présentés en mai 2009.

Constatant des progrès, le comité engage, notamment, à « la formulation d'une stratégie nationale d'ensemble sur les enfants, à la mise en place d'un organisme chargé de la coordination globale de la mise en œuvre de la CIDE, à intégrer le concept de l'enfant comme sujet de droits dans tous ses projets, politiques et programmes. »

#### → Comment l'Unicef peut-il agir en France ?

Aux termes de la Convention, l'Unicef a l'obligation juridique de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant en soutenant les travaux du Comité des droits de l'enfant. Selon ses statuts, l'Unicef France a notamment pour objet de « concourir et d'œuvrer en faveur de l'enfance défavorisée des pays industrialisés, notamment de la France, dans le cadre de la politique de l'Unicef et de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, et des autres conventions internationales ».

### Activités et pistes de réflexion possibles (à adapter en fonction de l'âge des enfants)

- Découverte des droits de l'enfant (version simplifiée) et réflexion sur l'application réelle de ces droits dans leur vie quotidienne... Quels droits ne sont pas appliqués pour tous les enfants ? Dans quels cas ? Cela peut donner lieu à une recherche dans la presse, au CDI, à la réalisation de fiches ou de panneaux, à un travail de groupe...
- Les campagnes de l'Unicef France : enquête au comité départemental, recherche documentaire ou dans la presse.
- Si la ville est Ville amie des enfants de l'Unicef : enquête, recherche sur la place faite aux enfants et aux jeunes dans la ville, rencontre du maire...